

**EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME
ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION**

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification simplifiée PLU communal

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	NC
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	NC

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Marcel COLOMBIN, maire
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Saint Sulpice les Rivoires 84 rue des écoliers 38620 Saint Sulpice les Rivoires Tél. : 04.76.07.52.50 mairie.saintsulpicedesrivoires@paysvoironnais.com

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui		<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i></p> <p><i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>Schéma de secteur du Pays Voironnais approuvé le 24 novembre 2015, caduc. La commune est dans le SCoT de la RUG.</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	PLU approuvé en Mars 2014

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	430 habitants en 2017
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	716 hectares / 7,16 km ²
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	21.7 hectares de zones U.
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p>	<p>Zones U : 21.7 hectares</p> <p>Zones AU : 1 hectare</p> <p>Zones A : 493,7 hectares</p> <p>Zones N : 199.7 hectares</p>

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
<p>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</p>
<p>Saint Sulpice des Rivoires est une commune péri-urbaine qui a su mais surtout pu préserver son cadre rural et son dynamisme agricole tout en accueillant de nouvelles populations.</p> <p>Le diagnostic met en avant la croissance urbaine de ces dernières années qui a eu pour conséquence l'augmentation rapide du nombre d'habitants, et le maintien des activités agricoles mais également des effets plus négatifs : l'étalement urbain, la disparition des commerces et équipements de proximité et une uniformisation de la trame urbaine.</p> <p>Les enjeux du PLU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper la pression urbaine qui pourrait se poursuivre sur ce bassin de vie et répondre aux besoins des différentes populations en matière de logements et d'emplois. - Stopper le morcellement de l'espace urbain et optimiser les espaces disponibles au sein des trames urbaines - Préserver les espaces agricoles pour leur rôle économique mais aussi pour préserver l'identité communale et les paysages - Assurer la protection des milieux environnementaux dans une réflexion globale et cohérente - Assurer un développement prenant en compte les orientations d'un développement durable et raisonné - Le niveau d'équipement en matière d'assainissement, d'équipements publics, alliés à la volonté communale de recentrer l'urbanisation amène à revoir à la baisse les secteurs ouverts à l'urbanisation à court et moyen terme ainsi que la localisation des secteurs retenus pour le développement à venir. <p>La réflexion prend également en compte l'évolution du cadre réglementaire national et local et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les nouveaux enjeux issus des lois Grenelle, et la prise en compte du développement durable - Les objectifs du SCoT de la région urbaine grenobloise et du schéma de secteur du voironnais

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Dans ce cadre, le PADD, qui apporte une vision prospective et transversale des différentes politiques territoriales, se décline en 6 axes :

Penser le Centre-village comme un pôle de vie, d'échange et de rencontre

Enjeu 1 : Organiser le développement futur autour de la notion de centralité et de cadre de vie

Enjeu 2 : Redynamiser le centre village et renforcer les liens sociaux

Permettre la densification des hameaux et valoriser le potentiel de réhabilitation

Enjeu 1 : Modérer la consommation d'espace destinée à l'urbanisation

Enjeu 2 : Limiter l'extension des hameaux et permettre leur densification

Enjeu 3 : Valoriser le patrimoine architectural communal

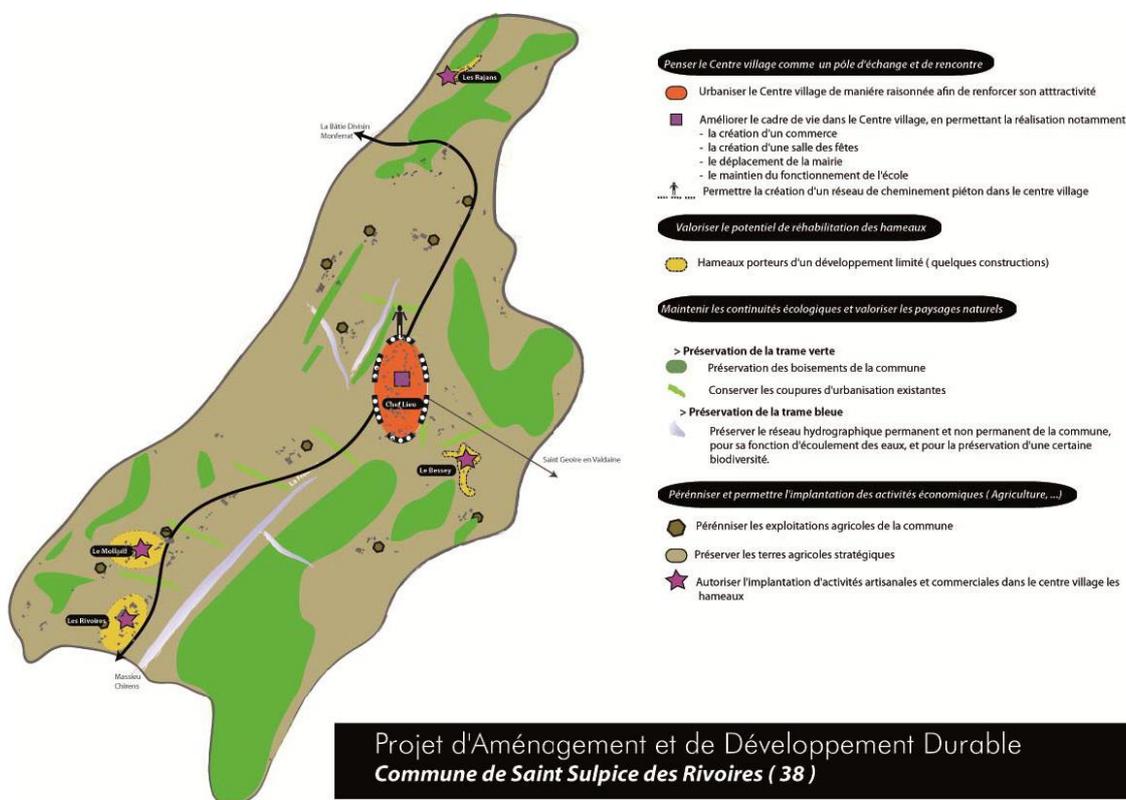
Enjeu 4 : Favoriser la mixité fonctionnelle

Maintenir les continuités écologiques, valoriser les paysages naturels et la trame verte et bleue de Saint Sulpice des Rivoires

Développer les connexions numériques

Pérenniser et permettre l'implantation des activités économiques, agriculture, artisanat, commerce...)

Intégrer une démarche de développement durable et promouvoir les énergies renouvelables



Carte de synthèse du PADD

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?*Annexe à joindre : délibération engageant la procédure***Objectifs de la modification simplifiée :**

- Rectification d'une erreur matérielle sur le plan de zonage : un bâtiment à vocation d'habitat est identifié comme exploitation agricole. Il s'agit de lever cette incohérence.
- Régularisation des périmètres de captage sur la commune
- Modification mineures du règlement sur 2 dispositions mineures.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	NC
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône Méditerranée Pas de SAGE
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté d'Agglomération du Pays voironnais

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Le règlement écrit

Les piscines sont autorisées en zone agricole Ah dans le périmètre de protection éloigné de captage

L'implantation en limite séparative en zone A passe de 5 mètres à 3 mètres.

La destination de l'ER n°2 change : de salle communale, l'ER 2 passe en équipement d'intérêt public, toujours au bénéfice de la commune.

Des erreurs matérielles de repérage de bâtiment sont également rectifiées.

Ajustement du trait de zonage sur une parcelle à ce jour coupée, n'induisant pas de constructibilité significative supplémentaire.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet

À quel type de commune appartenez-vous ?
Sélectionnez dans la liste ci-contre

Commune rurale

4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :

Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?

Croissance fluctuante, à la baisse sur la dernière période Insee (-0.7, contre + 2,3%/an sur la période 2007-2012)

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?

Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune

Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?

Cette modification simplifiée ne changera pas le nombre de logements constructibles énoncés par le PLU.

Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?

18 unités soit 8% du parc total de logements d'après les données de l'INSEE en 2017.

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.

Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché

Aucun.

Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?

670 m²

Quelle sera la surface moyenne par logement ?

NC

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?

Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre

Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :

1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension
2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs
3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant
4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation

4.1 Présentation de votre projet	
5. les objectifs de densité	
6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN	
La modification simplifiée ne change pas la consommation d'espace que prévoit déjà le PLU approuvé.	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	NC
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	NC
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	NC
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	NC
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	NC
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

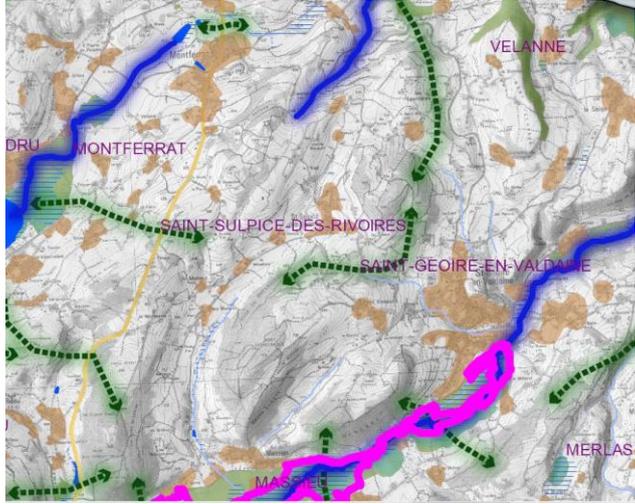
4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i> Frange urbaine touchée mais espace non exploité à ce jour.
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i>
Complétez si nécessaire			

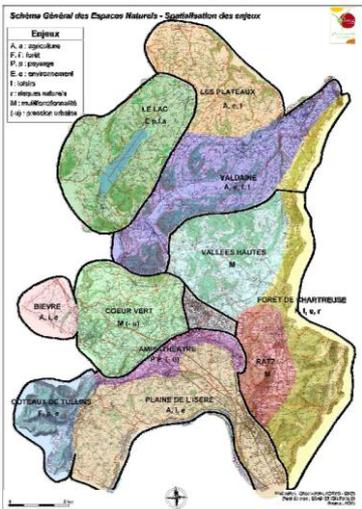
4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

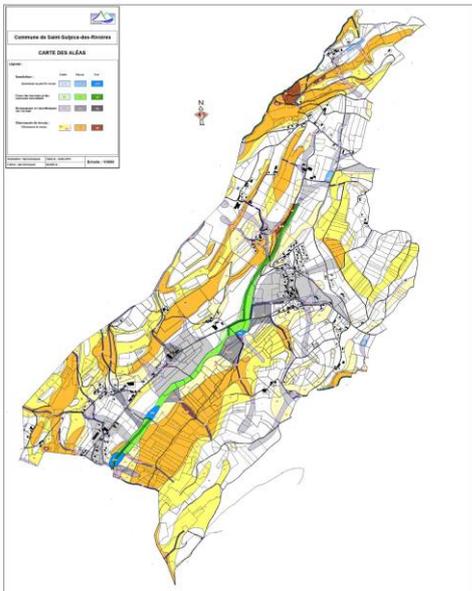
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pays_age_r82.map</p>		X	<p><i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi.</i></p> <p><i>Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i></p>
<p>Un parc naturel national ou régional ?</p>		X	
<p>Une réserve naturelle nationale ?</p>		X	
<p>Un espace naturel sensible ?</p>		X	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pays_age_r82.map</p>		X	<p>Le territoire de Saint Sulpice des Rivoires est concerné par une ZNIEFF de type II à son extrémité nord, secteur des Rajans.</p> <p>ZNIEFF de type 2 n°3809 : Les zones humides de la vallée de la Bièvre (1106 ha)</p>
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pays_age_r82.map</p>		X	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>	X		<p>Des zone humide identifiées par le CEN38 et zone en Nzh au pLU : les Vernes et La Frédière.</p>
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>	X		<p>La commune est traversée par un cours d'eau principal La Frédière. Un second cours d'eau marque la limite communale au niveau du secteur des Rajans, le ruisseau de La Falconnière.</p> <p>Le ruisseau de La Falconnière : ce ruisseau prend sa source sur la commune de Montferrat, sur le versant du Mont Cuchet. Il coule en limite communale de Saint Sulpice des Rivoires au niveau du hameau des Rajans.</p> <p>La Frédière : Le ruisseau de Frédière naît de la confluence de plusieurs talwegs à la hauteur du village de Saint Sulpice des Rivoires. Il collecte ainsi les eaux des lieudits les Courrières, de Platière – Le Ruat et du Cholat, situés respectivement au Sud, au Nord et à l'Est du village. Son bassin versant est évalué à environ 9 km² au niveau du pont du lieu-dit La Villa. Les apports ont été très importants dès le sommet du bassin versant comme l'ont montré de nombreuses traces d'écoulement.</p>

Complétez si nécessaire

4.4 Continuités écologiques			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p><i>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</i></p>  <p>La cartographie TVB du SCOT de la RUG identifie « une connexion naturelle d'intérêt écologique et/ou soumises à pression urbaine ». Cette connexion relie les deux ensembles boisés de Saint Sulpice des Rivoires en passant par le ruisseau de la Gorge sur la commune de Saint Geoire en Valdaine.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	<p><i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i></p>		
4.5 Paysage, patrimoine bâti			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	NC
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	NC
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		X	NC
<p>Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</p>	X		NC

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>	X		 <p>Carte de spatialisation des enjeux du Schéma Général des espaces agricoles, forestiers et Naturels du Pays Voironnais</p> <p>Enjeux identifiés pour le Plateau de la Valdaine.</p>
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?</p>	X		<p>Servitudes AS1 relatives à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales : Captage de Saint Sulpice des Rivoires-- AP DUP n°99-4311 du 14 juin 1999</p>
<p>Autres captages prioritaires ?</p>		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
<p>Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?</p>	X		<p>oui</p>
<p>Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?</p> <p>http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</p>	X		<p>oui</p>
<p>Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?</p>	X		<p>oui</p>
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	NC
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DP T=63&carte=	X		NC
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	NC
Complétez si nécessaire			
4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Oui. La commune dispose d'une carte des aléas. 
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	

4.8 Risques et nuisances			
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	?
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	?
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	?
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	?
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	?

Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	?
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	?
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	?

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 02/09/2021

Lieu : Saint Sulpice des Rivoires

Marcel COLOMBEN

Maire de Saint Sulpice les Rivoires

SIGNATURE




Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Pour la commune : Mr. Marcel COLOMBIN Bureau d'études : Epode – Service Urbanisme réglementaire
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Commune : Mairie de Saint Sulpice les Rivoires 84 rue des écoliers 38620 Saint Sulpice les Rivoires Tél. : 04.76.07.52.50 mairie.saintsulpicedesrivoires@paysvoironnais.com Bureau d'études : Epode Axiome 44 rue Charles Montreuil 73 000 Chambéry Tel : 04 79 69 39 51 c.vandencbroeck@epode.eu